

Élaboration de la Charte Forestière de l'Astarac



Les communautés de communes d'Astarac Arros en Gascogne, de Cœur d'Astarac en Gascogne et de Val de Gers ont décidé de mettre en place une Charte Forestière de Territoire (CFT) sur le territoire du projet de PNR Astarac. L'association pour la création du PNR Astarac est partenaire de ce projet. L'objectif est d'identifier des actions répondant aux

enjeux de la filière forêt-bois du territoire. La CFT concerne aussi bien les forêts publiques que privées mais également les arbres hors forêts (haies, bosquets, ripisylves...). Sur la période d'avril 2023 à juin 2024, des réunions seront organisées avec les acteurs de l'amont (propriétaires et gestionnaires de la forêt publique ou privée...) et de l'aval (entreprises de la filière, scieurs, charpentiers, menuisiers, syndicats, associations environnementales...) afin de s'interroger sur les forces et faiblesses mais également sur les orientations à donner pour les arbres et les forêts du territoire.

Les conclusions seront présentées lors d'un séminaire intermédiaire fin octobre 2023. Une présentation finale de la charte, avec le plan d'actions, sera réalisée en mai 2024. Vous pouvez rejoindre l'élaboration de cette charte à tout moment, n'hésitez pas à **contacter la chargée de mission charte forestière territoriale au 06 49 30 42 68 ou à cft.astarac@cdcaag.fr**